AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2969
FR0000120271-FS1244

19 décembre 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

TOTAL S.A.

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 19 décembre 2017, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi indirectement en hausse, le 13 décembre 2017, par l'intermédiaire des sociétés JP Morgan Securities plc[1], JP Morgan Securities LLC[1] et JP Morgan GT Corporation[1] qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société TOTAL S.A. et détenir, indirectement 150 712 345 actions TOTAL S.A. représentant autant de droits de vote, soit 5,96% du capital et 5,61% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JP Morgan Securities plc	150 606 968	5,96	150 606 968	5,61
JP Morgan Securities LLC	103 377	ns	103 377	ns
JP Morgan GT Corporation	2 000	ns	2 000	ns
Total JP Morgan Chase & Co.	**150 712 345**	**5,96**	**150 712 345**	**5,61**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions TOTAL S.A. hors marché.

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a franchi en hausse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 9 210 884 actions TOTAL S.A. (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont (i) 3 953 839 actions TOTAL S.A. (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 27 contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 15 décembre 2017 et le 17 décembre 2021 et exerçables à des prix compris entre 39,35 € et 56 € par action TOTAL S.A., (ii) 2 247 514 actions TOTAL S.A. résultant de la détention de 20 contrats « *physically-settled put options* » à dénouement physique, exerçables entre le 15 décembre 2017 et le 18 décembre 2020 à des prix compris entre 32 € et 48 € par action TOTAL S.A., (iii) 873 actions TOTAL S.A. (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities plc d'utiliser lesdites actions à tout moment, (iv) 3 000 000 actions TOTAL S.A. au titre d'un contrat «*physically-settled future* » à dénouement physique, arrivant à échéance le 15 décembre 2017, (v) 8 658 actions TOTAL S.A. au titre d'un contrat « *physically-settled equity linked note* » à dénouement physique, arrivant à échéance le 11 septembre 2019 au prix de 35,65 €.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par JP Morgan Chase & Co.
[2] Sur la base d'un capital composé de 2 528 814 376 actions représentant 2 686 277 502 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 103 377 actions TOTAL S.A. (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 23 367 680 actions TOTAL S.A. (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 17 619 688 actions TOTAL S.A. au titre de 8 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 21 décembre 2017 et le 17 novembre 2022, (ii) 5 700 000 actions TOTAL S.A. au titre de 2 contrats « *cash-settled future* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 15 décembre 2017 et 19 janvier 2018, (iii) 37 189 actions TOTAL S.A. au titre de 2 contrats « *cash-settled equity linked note* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 16 mai 2018 et 30 novembre 2022 à des prix compris entre 28,44 € et 46,22 €, (iv) 4 457 actions TOTAL S.A. au titre d'un contrat « *cash-settled equity linked certificate* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 5 février 2018 à un prix de 33,66 €, (v) 6 346 actions TOTAL S.A. au titre de 3 contrats « *cash-settled call option* » à dénouement en espèces, dont les échéances sont comprises entre le 9 janvier 2018 et le 27 février 2018, à des prix compris entre 48,48 € et 52,17 € par action TOTAL S.A., et (vi) 191 803 actions TOTAL S.A. résultant de la détention d'un contrat « *cash-settled put options* » à dénouement en espèces, exerçables le 3 janvier 2018 au prix de 46,55 € par action TOTAL S.A.,

La société JP Morgan Securities plc a par ailleurs indiqué, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, détenir des obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes »), exerçables le 2 décembre 2022, pouvant donner droit à 44 610 actions TOTAL S.A.